



Le 22 juin 2024
De 10h00 à 12h00

Venez rencontrer le maire tous les samedis matin sans rendez-vous.

La permanence se tiendra samedi 22 juin de 10h à 12h, à la mairie.

N'hésitez pas ! Vous avez des questions, des difficultés, des suggestions concernant un projet en cours, un équipement public ou un dossier plus personnel en particulier... les élus sont là pour vous.

Les permanences citoyennes sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Elles se déroulent au rez-de-chaussée de la mairie au 16, rue de l'Hôtel de Ville. □ Présentez-vous à l'accueil, un agent vous orientera.

Si votre demande est urgente, vous pouvez joindre le secrétariat du maire. Contactez l'accueil de la mairie au 02 41 79 74 60